



METALLURGIE

# FÉDÉRATION DE LA MÉTALLURGIE

## Contrat d'engagement pour l'avenir de la CFE-CGC

Le candidat à la présidence présenté par la Fédération de la Métallurgie s'engage pour la nouvelle mandature à :

- 1) Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la représentativité de la CFE-CGC à l'issue du premier cycle de mesure de la représentativité au sens de la loi du 20 août 2008 (en 2013) dans les 4 secteurs d'activité : Industrie, Commerce, Services, Construction.

**Rappel Art. L2122-2 :**

*Dans l'entreprise ou l'établissement, sont représentatives à l'égard des personnels relevant des collèges électoraux dans lesquels leurs règles statutaires leur donnent vocation à présenter des candidats les organisations syndicales catégorielles affiliées à une confédération syndicale catégorielle interprofessionnelle nationale qui satisfont aux critères de l'article L2121-1 et qui ont recueilli au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections des titulaires au comité d'entreprise ou de la délégation unique du personnel ou, à défaut, des délégués du personnel dans ces collèges, quel que soit le nombre de votants.*

- 2) Conforter notre position de leader en tant que syndicat de l'encadrement.
- 3) Accélérer prioritairement notre développement en y consacrant davantage de moyens.
- 4) En parallèle, poursuivre les démarches entamées dans le cadre du Comité de Réflexion et de Dialogue visant à préparer le futur paysage syndical pour proposer une alternative crédible au modèle bipolaire CGT / CFDT.
- 5) Améliorer significativement le fonctionnement de l'exécutif confédéral :
  - fonctionnement en équipe,
  - animation du bureau par le président,
  - débats préalables aux prises de positions engageantes pour l'organisation.
- 6) S'assurer que ces engagements seront partagés par les membres du trio de tête confédéral pendant la durée du mandat.

Paris, le 15 octobre 2009



Bernard Van Craeynest